

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT
POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES**

FAMILY WASP & FLY LURE

Type(s) de produit

TP19: Répulsifs et appâts

Numéro d'autorisation EU-0027083-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides EU-0027083-0000

Partie I.
PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom de famille

| | |
|-----|------------------------|
| Nom | FAMILY WASP & FLY LURE |
|-----|------------------------|

1.2. Type(s) de produit

| | |
|--------------------|---------------------------|
| Type(s) de produit | TP19: Répulsifs et appâts |
|--------------------|---------------------------|

1.3. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|---|---------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | ARMOSA TECH SA |
| | Adresse | Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique |
| Numéro de l'autorisation | | EU-0027083-0000 |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> | | EU-0027083-0000 |
| Date de l'autorisation | | 21/04/2022 |
| Date d'expiration de l'autorisation | | 30/04/2032 |

1.4. Fabricant(s) du produit

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant | ARMOSA SA |
| Adresse du fabricant | Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | ARMOSA SA site 1 Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique |

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Substance active | D-fructose |
| Nom du fabricant | Belgosuc nv |
| Adresse du fabricant | Industriepark 20 8730 Beernem Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Belgosuc nv Industriepark 20 8730 Beernem Belgique |

| | |
|--------------------------------------|--|
| Substance active | Acide acétique |
| Nom du fabricant | ARMOSA TECH |
| Adresse du fabricant | Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | ARMOSA TECH site 1 Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique |

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------|-----------|------------------|------------|-----------|-----------------------|
| D-fructose | | substance active | 57-48-7 | 200-333-3 | 15,51 - 97,19 % (p/p) |
| Acide acétique | | substance active | | 200-580-7 | 0,27 - 2,8 % (p/p) |

2.2. Type(s) de formulation

| | |
|------------------------|--|
| Type(s) de formulation | AL Autre liquide SL Concentré soluble SP Poudre soluble dans l'eau |
|------------------------|--|

Partie II.
DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 1 identificateur

| | |
|----------------|----------------------|
| Identificateur | Meta SPC: Meta spc 1 |
|----------------|----------------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|--------|-----|
| Numéro | 1-1 |
|--------|-----|

1.3. Type(s) de produit

| | |
|--------------------|---------------------------|
| Type(s) de produit | TP19: Répulsifs et appâts |
|--------------------|---------------------------|

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------|-----------|------------------|------------|-----------|--------------------------|
| D-fructose | | substance active | 57-48-7 | 200-333-3 | 51,03 - 51,03 % (p/p) |
| Acide acétique | | substance active | | 200-580-7 | 0,9 - 0,9 % (p/p) |

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 1

| | |
|------------------------|----------------------|
| Type(s) de formulation | SL Concentré soluble |
|------------------------|----------------------|

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

| | |
|----------------------|--|
| Mentions de danger | |
| Conseils de prudence | |

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Usage # 1 – Attractif guêpes et mouches – liquide concentré

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP19: Répulsifs et appâts |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Attractif guêpes et mouches |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: <i>Vespula</i> spp., <i>Dolichovespula</i> spp. Nom commun: autre: Guêpes Stade de développement: adultes Nom scientifique: autre: Espèces de drosophiles Nom commun: autre: Mouches des fruits Stade de développement: adultes Nom scientifique: autre: <i>Musca domestica</i> Nom commun: autre: Mouches domestiques Stade de développement: adultes Nom scientifique: autre: <i>Vespa</i> spp. Nom commun: autre: Frelons Stade de développement: adultes |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur utilisation en extérieur Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur : pour guêpes, frelons et mouches : intérieur et extérieur autour des bâtiments. Intérieur : pour lutter contre la mouche des fruits, il peut être utilisé non dilué dans tous les endroits où celles-ci créent une gêne (usage uniquement à l'intérieur) : hôtels, restaurants, cuisines, cuisines collectives, supermarchés, magasins de fruits et légumes, ... |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: A utiliser avec un piège adéquat. Pour lutter contre les guêpes et les mouches, diluer le produit et le verser dans un piège à guêpes approprié. Pour lutter contre les mouches des fruits (<i>Drosophilae</i>), verser le produit non dilué dans un piège approprié. |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: - Nombre et fréquence des applications: Utilisation contre les mouches et les guêpes : mélanger 100 ml de produit avec 300 ml d'eau. A adapter en fonction de la taille du conditionnement (par exemple 50 ml + 150 ml d'eau lorsqu'il s'agit d'un conditionnement de 50 ml) Utilisation contre les mouches des fruits : verser 50 ml de produit non dilué dans le piège pour couvrir une surface de 4 m ² |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | professionnels ; grand public (non professionnels) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | |

| | |
|--|--|
| | Flacon en verre : 50 ml à 5 L Flacon PEHD : 50 ml à 5 L Flacon PE/PA : 50 ml à 5 L Sachet PE/PP : 10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 ml (à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L ; Cartons jusqu'à 2,5 L ; Sacs (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L) |
|--|--|

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Pour guêpes et frelons:

- Si le produit n'est pas suffisamment efficace, il faut modifier l'emplacement du piège.
- Il vaut mieux installer le piège tôt le matin/ou tard le soir afin d'éviter une forte densité de guêpes et de frelons. Le piège doit être utilisé en sortie d'hiver ou lorsque les guêpes et frelons démarrent leur activité.

· En cas de forte densité de guêpes et frelons, il faut utiliser plusieurs pièges (3-4) et les placer jusqu'à 10 m les uns des autres

- Pour une efficacité maximale, le piège doit être placé, suspendu ou fixé à une hauteur d'environ 1,2 - 2 mètres du sol.
- Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les guêpes et frelons.

· Assurez-vous qu'il reste environ 1/3 d'air entre le produit dilué et la sortie du piège afin de garder les guêpes et frelons à l'intérieur du piège.

· Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de guêpes et frelons ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

Pour les mouches :

- Si le produit n'est pas suffisamment efficace, il faut modifier l'emplacement du piège.

· En cas de forte densité de mouches, il faut utiliser plusieurs pièges (3-4) et les placer jusqu'à 10 m les uns des autres

- Pour une efficacité maximale, le piège doit être placé, suspendu ou fixé à une hauteur d'environ 1,2 - 2 mètres du sol.
- Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les mouches.

· Assurez-vous qu'il reste environ 1/3 d'air entre le produit dilué et la sortie du piège afin de garder les mouches à l'intérieur du piège.

· Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de mouches ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

Pour les mouches des fruits :

- Si le produit n'est pas suffisamment efficace, il faut modifier l'emplacement du piège.

· En cas de forte densité de mouches des fruits, il faut utiliser plusieurs pièges (3-4) et les placer jusqu'à 10 m les uns des autres.

- Pour une efficacité maximale, le piège doit être placé, suspendu ou fixé à une hauteur d'environ 1,2 - 2 mètres du sol.
- Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les mouches des fruits.

· Assurez-vous qu'il reste environ 1/3 d'air entre le produit dilué et la sortie du piège afin de garder les mouches des fruits à l'intérieur du piège.

· Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de mouches des fruits ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

En cas de forte infestation, utilisez un piège à mouches/guêpes contenant 500 ml de produit.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- # Conserver hors de portée des enfants.
- # Lire l'étiquette avant utilisation.
- # Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...).
- # Ne pas utiliser loin des habitations.
- # Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
- # Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation du poste de travail.
- # Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. // Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. // Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails relatifs aux effets directs ou indirects possibles:

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement abondamment avec du savon et de l'eau. Laver la peau abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution.

En cas d'inhalation d'ingestion : Rincer la bouche. Si c'est possible, lui présenter ces instructions.

Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Ventiler la surface où du produit a été accidentellement répandu.

Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément à la législation officielle.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales. Eliminer le contenu/le récipient conformément aux préconisations de tri d'un organisme de récupération agréé.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine

Conserver dans un endroit bien ventilé

Tenir au frais

Protéger du gel

Protéger de la lumière

Durée de conservation : 2 ans

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1

5.1. Consignes d'utilisation

Voir - Mode d'emploi spécifique à l'usage

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Voir - Mesures de réduction des risques spécifiques

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir - Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir - Consignes spécifiques pour une élimination sûre du produit et de son emballage

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir - Conditions de stockage spécifiques et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif et ne sont pas appropriés pour protéger contre les piqûres de guêpes.

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 1**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

| | | |
|---------------------------------|----------------------------------|------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | Attractif guêpes et mouches | Marché: BE |
| | Attractif guêpes et mouches Conc | Marché: BE |
| | Guêpe Clac Conc | Marché: BE |
| | Muscattract | Marché: BE |
| | Vespattract | Marché: BE |
| | Fructolure | Marché: BE |
| | Vesparex | Marché: BE |
| | Wasp Attract | Marché: BE |
| | Wasp Lure | Marché: BE |
| Numéro de l'autorisation | EU-0027083-0001 1-1 | |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------|-----------|------------------|------------|-----------|------------|
| D-fructose | | substance active | 57-48-7 | 200-333-3 | 51,03 |
| Acide acétique | | substance active | | 200-580-7 | 0,9 |

Chapitre 1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 2 identificateur

| | |
|----------------|----------------------|
| Identificateur | Meta SPC: Meta spc 2 |
|----------------|----------------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|--------|-----|
| Numéro | 1-2 |
|--------|-----|

1.3. Type(s) de produit

| | |
|--------------------|---------------------------|
| Type(s) de produit | TP19: Répulsifs et appâts |
|--------------------|---------------------------|

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------|-----------|------------------|------------|-----------|--------------------------|
| D-fructose | | substance active | 57-48-7 | 200-333-3 | 15,51 - 15,51 % (p/p) |
| Acide acétique | | substance active | | 200-580-7 | 0,27 - 0,27 % (p/ p) |

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 2

| | |
|------------------------|------------------|
| Type(s) de formulation | AL Autre liquide |
|------------------------|------------------|

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

| | |
|----------------------|--|
| Mentions de danger | |
| Conseils de prudence | |

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Usage # 1 – Attractif guêpes et mouches – liquide prêt-à-l'emploi

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP19: Répulsifs et appâts |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Attractif guêpes et mouches |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: vespula spp., Dolichovespula spp. Nom commun: autre: Guêpes Stade de développement: adultes Nom scientifique: autre: Musca domestica Nom commun: autre: Mouches domestiques Stade de développement: adultes Nom scientifique: autre: Vespa spp. Nom commun: autre: Frelons Stade de développement: adultes Nom scientifique: Drosophilidae: Drosophilidae : Nom commun: autre: Mouches des fruits Stade de développement: adultes |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur utilisation en extérieur intérieur et extérieur autour des bâtiments. Pour lutter contre la mouche des fruits, il peut être utilisé dans tous les endroits où celles-ci créent une gêne : hôtels, restaurants, cuisines, cuisines collectives, supermarchés, magasins de fruits et légumes, ... |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: A utiliser avec un piège adéquat |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: Mettre 200 ml de produit dans le piège Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: / |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | professionnels ; grand public (non professionnels) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Flacon en verre : 50 ml à 5 L Flacon PEHD : 50 ml à 5 L Flacon PE/PA : 50 ml à 5 L Sachet PE/PP : 10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 ml (à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L ; Cartons jusqu'à 2,5 L ; Sacs (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L) |

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Le piège peut être placé ou suspendu à l'endroit souhaité où les guêpes ou les mouches se rassemblent.

Le piège doit être utilisé en sortie d'hiver ou lorsque les guêpes commencent à être actives.

Assurez-vous que la quantité de produit placée dans le piège est suffisante pour noyer les insectes. Le volume utilisé doit être adapté en fonction de la taille du piège.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- # Conserver hors de portée des enfants.
- # Lire l'étiquette avant utilisation.
- # Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...).
- # Ne pas utiliser loin des habitations.
- # Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
- # Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation du poste de travail.
- # Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. // Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. // Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails relatifs aux effets directs ou indirects possibles:

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement abondamment avec du savon et de l'eau. Laver la peau abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution.

En cas d'inhalation d'ingestion : Rincer la bouche. Si c'est possible, lui présenter ces instructions.

Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Ventiler la surface où du produit a été accidentellement répandu.

Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément à la législation officielle.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales. Eliminer le contenu/le récipient conformément aux préconisations de tri d'un organisme de récupération agréé.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine

Conserver dans un endroit bien ventilé

Tenir au frais

Protéger du gel

Protéger de la lumière

Durée de conservation : 2 ans

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2

5.1. Consignes d'utilisation

Voir - Mode d'emploi spécifique à l'usage

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Voir - Mesures de réduction des risques spécifiques

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir - Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir - Consignes spécifiques pour une élimination sûre du produit et de son emballage

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir - Conditions de stockage spécifiques et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif et ne sont pas appropriés pour protéger contre les piqûres de guêpes.

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 2**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

| | | |
|---------------------------------|---------------------------------|------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | Attractif guêpes et mouches RTU | Marché: BE |
| | Guêpe Clac RTU | Marché: BE |
| | Muscattract RTU | Marché: BE |
| | Vespattract RTU | Marché: BE |
| | Fructolure RTU | Marché: BE |
| | Vesparex RTU | Marché: BE |
| | Wasp Attract RTU | Marché: BE |
| | Wasp Lure RTU | Marché: BE |
| Numéro de l'autorisation | EU-0027083-0002 1-2 | |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------|-----------|------------------|------------|-----------|------------|
| D-fructose | | substance active | 57-48-7 | 200-333-3 | 15,51 |
| Acide acétique | | substance active | | 200-580-7 | 0,27 |

Chapitre 1. MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 3 identificateur

| | |
|----------------|----------------------|
| Identificateur | Meta SPC: Meta spc 3 |
|----------------|----------------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|--------|-----|
| Numéro | 1-3 |
|--------|-----|

1.3. Type(s) de produit

| | |
|--------------------|---------------------------|
| Type(s) de produit | TP19: Répulsifs et appâts |
|--------------------|---------------------------|

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------|-----------|------------------|------------|-----------|--------------------------|
| D-fructose | | substance active | 57-48-7 | 200-333-3 | 97,19 - 97,19 % (p/p) |
| Acide acétique | | substance active | | 200-580-7 | 2,8 - 2,8 % (p/p) |

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 3

| | |
|------------------------|------------------------------|
| Type(s) de formulation | SP Poudre soluble dans l'eau |
|------------------------|------------------------------|

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3

| | |
|----------------------|--|
| Mentions de danger | |
| Conseils de prudence | |

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Usage # 1 – Attractif guêpes et mouches – Poudre soluble (SP)

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP19: Répulsifs et appâts |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Attractif guêpes et mouches |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: vespula spp., Dolichovespula spp. Nom commun: wasps Stade de développement: adultes Nom scientifique: autre: Musca domestica Nom commun: house fly Stade de développement: adultes |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur utilisation en extérieur intérieur et extérieur autour des bâtiments. |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Dilué pour la lutte contre les guêpes et les mouches domestiques et versé à l'intérieur d'un piège approprié d'où les guêpes/mouches domestiques ne peuvent s'échapper. |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: Ajoutez 25 g de poudre à 200 ml d'eau dans le piège. Le volume de la solution à préparer doit être adaptée à la taille du piège. Le produit est efficace pendant 7 jours Nombre et fréquence des applications: - |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | professionnels ; grand public (non professionnels) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Sachets hydrosolubles PVA 10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 g (à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 kg ; Cartons jusqu'à 2,5 kg ; Sacs (PE ou PP) ou jusqu'à 2,5 kg) Flacon PE/PA : 10 g à 2,5 kg Sacs PE/PP :10 g à 2,5 kg Seaux PE/PP :10 g à 2,5 kg Canettes en métal :10 g à 2,5 kg |

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Assurez-vous que la quantité de produit placée dans le piège est suffisante pour noyer les insectes. Le volume utilisé doit être adapté en fonction de la taille du piège.

Le piège peut ensuite être placé ou suspendu à l'endroit souhaité où les guêpes ou les mouches se rassemblent. Si nécessaire, plusieurs pièges peuvent être placés à 6 à 8 mètres d'intervalle les uns des autres. Le piège doit être utilisé en sortie d'hiver ou lorsque les guêpes commencent à être actives. Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de mouches ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- # Conserver hors de portée des enfants.
- # Lire l'étiquette avant utilisation.
- # Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...).
- # Ne pas utiliser loin des habitations.
- # Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
- # Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation du poste de travail.
- # Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. // Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. // Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails relatifs aux effets directs ou indirects possibles:

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement abondamment avec du savon et de l'eau. Laver la peau abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution.

En cas d'inhalation d'ingestion : Rincer la bouche. Si c'est possible, lui présenter ces instructions.

Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Traitement symptomatique

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Ventiler la surface où du produit a été accidentellement répandu.

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément à la législation officielle.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales. Eliminer le contenu/le récipient conformément aux préconisations de tri d'un organisme de récupération agréé.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine

Conserver dans un endroit bien ventilé

Tenir au frais

Protéger du gel

Protéger de la lumière

Durée de conservation : 2 ans

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3

5.1. Consignes d'utilisation

Voir - Mode d'emploi spécifique à l'usage

5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Mesures de gestion des risques

Voir - Mesures de réduction des risques spécifiques

5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir - Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir - Consignes spécifiques pour une élimination sûre du produit et de son emballage

5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir - Conditions de stockage spécifiques et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif et ne sont pas appropriés pour protéger contre les piqûres de guêpes.

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 3**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

| | | |
|---------------------------------|---------------------------------|------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | Attractif guêpes et mouches Tab | Marché: BE |
| | Guêpe Clac Tab | Marché: BE |
| | Muscattract Tab | Marché: BE |
| | Muscattract Dry | Marché: BE |
| | Vespattract Tab | Marché: BE |
| | Vespattract Dry | Marché: BE |
| | Fructolure Tab | Marché: BE |
| | Fructolure Dry | Marché: BE |
| | Vesparex Dust | Marché: BE |
| | Wasp Attract Dust | Marché: BE |
| | Wasp Lure Powder | Marché: BE |
| | FlyCage | Marché: BE |
| Numéro de l'autorisation | EU-0027083-0003 1-3 | |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------|-----------|------------------|------------|-----------|------------|
| D-fructose | | substance active | 57-48-7 | 200-333-3 | 97,19 |
| Acide acétique | | substance active | | 200-580-7 | 2,8 |